



<b>Nom de la politique</b> <b>POLITIQUE NATIONALE SUR LE SPORT SÉCURITAIRE</b>		<b>Date d'approbation</b> <b>30 mars 2019</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b> <b>1 mai 2019</b>
<i>Approuvée par</i> Conseil d'administration	<i>Politiques connexes</i> 1. Code d'éthique et de conduite 2. Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination 3. Politique de vérification des antécédents judiciaires 4. Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires		<i>Remplace la version précédente</i> N/A
<i>Cycle de révision</i> Révision annuelle par le chef de la direction, qui formulera des recommandations au conseil d'administration.			

### Table des matières

1. Engagement de l'organisation.....	1
2. Principes du sport sécuritaire.....	1
3. Portée de la politique.....	2
4. Politiques et règlements connexes.....	3
5. Responsabilités.....	3

## 1. Engagement de l'organisation

Gymnastique Canada s'engage à être un chef de file au Canada et à l'étranger pour ce qui est d'offrir un environnement sportif sécuritaire, sain et inclusif à tout un chacun. Les participants aux programmes et activités de Gymnastique Canada, y compris les athlètes, les entraîneurs, les juges, les administrateurs sportifs, les parents et tuteurs, les bénévoles et tous les autres ont droit à un environnement sportif exempt d'abus, de discrimination et de préjudices potentiels. Gymnastique Canada étant principalement une organisation au service des jeunes, il lui incombe d'élaborer des normes et des mécanismes visant à aider et à protéger les enfants et les jeunes qui prennent part à ses programmes et activités. Toutefois, il est impératif de favoriser et de préserver le bien-être de tous les participants afin de créer un environnement sportif sécuritaire et optimal.

La mise en place d'un environnement sportif sécuritaire est une responsabilité qui incombe à toutes les personnes engagées dans la communauté de la gymnastique. Gymnastique Canada travaillera en collaboration avec les fédérations internationales, nationales, provinciales et territoriales et avec des organismes externes afin de développer, promouvoir et mettre en œuvre des politiques sur le sport sécuritaire ainsi que des initiatives connexes en matière d'éducation et de défense et promotion des droits des participants. De plus, Gymnastique Canada travaillera avec ses membres provinciaux et territoriaux afin de développer et d'harmoniser des politiques sur le sport sécuritaire et leur mise en œuvre.

## 2. Principes du sport sécuritaire

La création et la promotion d'une culture et d'un environnement sportifs sécuritaires sont primordiales dans l'administration et la prestation de tous les programmes de gymnastique au Canada et dans la participation de Gymnastique Canada et de ses membres à des programmes internationaux. Tous les participants de Gymnastique Canada verront à :

1. Prioriser, par-dessus tout, le bien-être actuel et futur de chaque participant.
2. Agir dans l'intérêt de tous les participants qui prennent part à nos programmes et activités.
3. Respecter, valoriser et promouvoir en tout temps les droits de tous les individus dans la communauté de la gymnastique.
4. Adopter des comportements et des pratiques éthiques et adaptés au développement des participants et veiller au bien-être physique, psychologique, social et émotionnel de tous.
5. Encourager activement l'inclusion complète des individus, sans égard à l'âge, la race, la couleur de la peau, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, les capacités physiques ou de développement, les habiletés sportives ou autres.\*
6. S'efforcer de créer des expériences sportives épanouissantes, positives et capables de stimuler la croissance.

\*Si des groupes ont été oubliés, veuillez en informer Gymnastique Canada qui mettra la liste à jour, s'il y a lieu.

7. Promouvoir un environnement sportif sécuritaire sur la scène locale, nationale et internationale.

Nous cultiverons, nous respecterons, nous vivrons et nous mesurerons ces principes du sport sécuritaire par :

1. L'établissement, la surveillance et la mise à jour continus de politiques, procédures et pratiques exemplaires solides, claires et accessibles.
2. L'application cohérente à tous les niveaux de la communauté de la gymnastique au Canada des politiques et des procédures ainsi que des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires.
3. La mise en œuvre de pratiques exemplaires en matière de protection et de soutien pour déterminer et signaler rapidement toute inconduite, ainsi que des processus équitables d'enquête et de résolution des allégations d'inconduite en temps opportun.
4. La mise en place de ressources éducatives, d'outils et d'initiatives visant à soutenir et à améliorer les connaissances et les pratiques positives de tous les membres de la communauté de la gymnastique.
5. La promotion active de notre engagement à l'égard du sport sécuritaire à travers tous les programmes, interactions, activités et événements de Gymnastique Canada.
6. L'engagement constant et la communication ouverte dans les deux langues officielles avec tous les membres de la communauté de Gymnastique Canada.
7. La collaboration avec les fédérations internationales, les organismes nationaux de sport et les organismes multisports, ainsi que les partenaires publics afin de soutenir et faire avancer les programmes portant sur le sport sécuritaire.
8. Évaluation périodique de l'efficacité du Cadre sportif sécuritaire de Gymnastique Canada, ainsi que des politiques et des initiatives connexes en matière d'éducation et de défense et promotion des droits des participants.

### 3. Portée de la politique

La Politique nationale sur le sport sécuritaire de Gymnastique Canada s'applique aux personnes suivantes :

- a. Tous les individus qui sont des employés et des contractuels de Gymnastique Canada;
- b. Les membres du conseil d'administration et des comités de Gymnastique Canada;
- c. Les athlètes, entraîneurs, gestionnaires, membres de l'équipe de soutien intégré et juges qui participent aux compétitions, camps d'entraînement, programmes et activités de Gymnastique Canada;
- d. Les parents, tuteurs et spectateurs qui participent aux entraînements et compétitions de Gymnastique Canada;
- e. Les membres de Gymnastique Canada;
- f. Les responsables du développement des entraîneurs;

- g. Les bénévoles aux événements ou activités organisés par Gymnastique Canada;
- h. Les bénévoles nommés pour accompagner les équipes à des événements, camps d'entraînement, compétitions ou autres activités;
- i. Les organisations affiliées, les invités internationaux et les membres des délégations en visite.

#### 4. Politiques et règlements connexes

La Politique nationale sur le sport sécuritaire de Gymnastique Canada est une politique organisationnelle globale qui doit être lue parallèlement aux politiques suivantes :

1. Code d'éthique et de conduite
2. Politique sur les abus, la maltraitance et la discrimination
3. Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires
4. Politique de vérification des antécédents judiciaires\*\*
5. Politique sur les voyages\*\*
6. Politique sur la sécurité, la santé et les commotions cérébrales\*\*
7. Politique sur l'inclusion\*\*
8. Politique antidopage\*\*

\*\*Ces politiques sont en cours d'élaboration à Gymnastique Canada. Cette liste sera modifiée à mesure que de nouvelles politiques sont élaborées, révisées et approuvées.

#### 5. Responsabilités

Le conseil d'administration de Volleyball Canada est responsable, à titre individuel et collectif, de :

1. Adhérer à l'engagement organisationnel de Gymnastique Canada à l'égard du sport sécuritaire et aux principes correspondants décrits dans la Politique nationale sur le sport sécuritaire.
2. Tenir compte des principes du sport sécuritaire dans le développement, l'approbation et l'application des politiques et procédures de Gymnastique Canada.
3. Mettre en place et soutenir un groupe de travail sur le sport sécuritaire avec des représentants du conseil d'administration, de Gymnastique Canada, des organismes provinciaux et territoriaux, des athlètes, des entraîneurs, des officiels, ainsi que des experts externes s'il y a lieu.
4. Conjointement avec le chef de la direction, s'assurer que les ressources appropriées sont affectées au programme Sport sécuritaire.
5. Conjointement avec le chef de la direction, le comité du sport sécuritaire et les partenaires de programme de Gymnastique Canada, surveiller et évaluer l'efficacité du Cadre sportif sécuritaire dans tous les programmes, activités et services liés à la gymnastique et en adapter la prestation au besoin afin d'atteindre les buts et objectifs de l'organisation.